



Délégation syndicale pendant une mise à pied

Par **marie line**, le **24/10/2009** à **13:10**

Bonjour,

Je suis élue déléguée du personnel, membre du CHSCT, et représentante syndicale auprès du CE. En début de mois, j'ai posé des délégations. Ensuite, j'ai eu une mise à pied de 5 jours. Hors 3 des délégations que j'ai posées se tenaient en même temps que la mise à pied. J'ai effectué cette mise à pied par contre l'employeur ne veut pas me donner la possibilité de reposer mes 3 délégations. Après maintes recherches, je ne trouve pas la solution à mon problème. Ai-je bien droit à ces 3 délégations? Y-a-t-il un texte existant ou autres qui confirmerait ce droit? Merci à celle ou celui qui pourra m'apporter une réponse.
Marie line.